

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre 2024 à 19h45 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN.

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Dominique ROUSSELOT donne pouvoir à Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées :
- Également présents :
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable de développement touristique
G. PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 15
> votants : 14
Date de convocation :
le 20 septembre 2024

Délibération n° 2024-10-03-002

Partenariat : Convention de partenariat Mairie de Sauzon – Office de Tourisme pour la gestion d'un point d'accueil touristique saisonnier à Sauzon

L'Office de Tourisme est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial, lié à la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, dont la première des 4 missions définie par ses statuts est d'assurer l'accueil et l'information des touristes.

La Commune de Sauzon assure la gestion du Port de Sauzon et de ses équipements. Après Le Palais, Sauzon constitue le second point d'entrée touristique de la destination Belle-Ile-en-Mer. Aussi, par la gestion qu'elle assure, la commune permet le débarquement touristique sur l'île :

- des passagers usagers des lignes maritimes à destination et au départ de Sauzon depuis le ponton flottant situé sur le môle de Port Bellec
- des plaisanciers en nuitées au port.

Aussi, la Commune de Sauzon et l'Office de Tourisme conviennent de la nécessité de garantir un accueil touristique, d'avril à fin septembre, sur le quai Guerveur, lieu stratégique pour l'accueil et l'information des publics. Aussi, il est proposé au Comité de Direction qu'une convention de partenariat fixe :

- les modalités de gestion du point d'accueil touristique assurées par la Commune de Sauzon dans le prolongement de la gestion des sanitaires du port qu'elle assure (heures d'ouvertures, matériels et affichage, formation des agents communaux, indicateurs de suivi de la fréquentation, ...).
- la contrepartie financière versée par l'office de tourisme à la commune.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID: 056-878114107-20241003-20241004002-DE

Après avoir pris connaissance de ladite convention et des moyens matériels, hu
membres du COmité de DIRection sont sollicités pour se prononcer sur l'adoption de la convention de partenariat entre
la Mairie de Sauzon et l'Office de Tourisme.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur à signer la Convention de partenariat
Mairie de Sauzon – Office de Tourisme pour la gestion d'un point d'accueil touristique saisonnier à Sauzon et en suivre
la mise en œuvre.

Fait à Le Palais, le 4 octobre 2024

Pierre-Paul AUBERTIN

**Président du COmité de DIRection de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**